

Coopérative Val-Éo

L'énergie éolienne au service de la collectivité

« L'intégration harmonieuse des éoliennes au territoire »

Mémoire déposé à la MRC Lac-Saint-Jean-Est

**Dans le cadre de l'élaboration
du règlement de contrôle intérimaire
visant l'implantation d'éoliennes**

Août 2006

Table des matières

Annexe.....	1
1. Contexte.....	2
1.2 Mission et objectifs de la coopérative Val-Éo.....	2
2. Comparaison des expériences à l'échelle internationale : se baser sur les meilleures pratiques....	3
3. Impacts des éoliennes – quelques notions de base pour mieux comprendre :.....	3
3.1 L'impact visuel.....	3
3.1.1 Les puissantes éoliennes de nouvelle génération permettent une meilleure intégration au paysage	4
3.1.2 Le paysage; un élément façonné par les activités humaines :	4
3.1.3 Recommandation de PREDAC à l'égard de l'intégration des éoliennes au paysage..	5
3.2 L'impact sonore :.....	5
3.2.1 Recommandation de PREDAC à l'égard des émissions sonores.	6
3.3 Les impacts sur les oiseaux	6
3.4 La cohabitation avec les activités agricoles et la protection des sols agricoles.....	7
4. Perception des citoyens à l'égard de l'énergie éolienne.....	7
5. Position de la coopérative Val-Éo à l'égard de l'intégration des éoliennes au territoire de la MRC Lac-Saint-Jean-Est :	8
5.1 Proposition de Val-Éo relativement à la mitigation des impacts visuels	9
5.2 Proposition de Val-Éo en regard des impacts sonores	9
5.3 Proposition de Val-Éo à l'égard de l'avifaune.	9
5.4 Proposition de la coopérative Val-Éo à l'égard des distances séparatrices minimales	10
6. Bibliographie.....	11

Annexe

- **Les "grandes dames" sont appréciées** , Le Soleil Affaires, vendredi 23 juin 2006, p. 41

1. Contexte

L'énergie éolienne fait souvent l'objet d'un double discours. La grande majorité de la population est en faveur de cette forme d'énergie et approuve l'installation d'un plus grand nombre d'éoliennes compte tenu de leurs avantages au plan environnemental. Cependant des mouvements d'opposition locaux surgissent régulièrement lorsque vient le temps d'envisager l'implantation de parcs éoliens en territoire habité. Ce phénomène est en grande partie dû au fait que les populations locales supportent seules les inconvénients alors que les bénéfices sont perçus par des promoteurs extérieurs, le plus souvent de grands groupes financiers.

Deux aspects majeurs doivent être pris en compte afin de favoriser l'acceptabilité des projets éoliens :

- Il faut étudier soigneusement les impacts locaux des éoliennes et planifier les projets de sorte à réduire les inconvénients et maximiser les bénéfices pour les communautés.
- Les collectivités locales doivent prendre en main le développement de leurs ressources éoliennes de sorte à ce que les bénéfices économiques soient perçus par les mêmes populations qui supportent les impacts. C'est seulement de cette façon que les communautés pourront peser le pour et le contre des parcs éoliens et chercher un juste équilibre entre la protection des paysages et développement d'une énergie renouvelable rentable.

La MRC Lac-Saint-Jean-Est s'apprête à déposer un projet de règlement de contrôle intérimaire visant à définir les règles d'implantation des éoliennes, notamment les distances séparatrices entre les éoliennes et les différentes catégories d'infrastructure spécifiées au schéma d'aménagement. La coopérative Val-Éo souhaite faire part de ses propositions afin que notre MRC se dote d'un RCI basé sur les meilleures pratiques internationales en ce domaine et qui permette le meilleur équilibre entre l'intégration harmonieuse des éoliennes à notre environnement et le développement efficace de cette ressource.

1.2 Mission et objectifs de la coopérative Val-Éo

La coopérative Val-Éo a pour mission première de **mettre le développement de l'énergie éolienne au service de la collectivité locale**. Par conséquent, Val-Éo conçoit et implante un modèle de gestion et de développement de la ressource éolienne qui permette à notre communauté de s'approprier le développement et les retombées économiques de cette énergie.

Les objectifs spécifiques sont :

- 1. Mettre en valeur le potentiel éolien des propriétés foncières de ses membres.**
- 2. Donner du contrôle aux propriétaires fonciers sur le développement éolien réalisé chez eux;**
 - 1. Élaborer une formule équitable de partage des retombées***
 - 2. Permettre une intégration harmonieuse aux fonctions agricoles.***
- 3. Permettre un maximum de retombées locales et le développement d'une expertise régionale (principe de subsidiarité).**
 - 1. Capitaliser avec des fonds régionaux***
 - 2. Utiliser et développer l'expertise locale***

2. Comparaison des expériences à l'échelle internationale : se baser sur les meilleures pratiques.

Plusieurs pays, principalement en Europe, possèdent une expérience de cohabitation intensive avec les éoliennes qui se chiffre en dizaine d'années. L'étude comparative de ces expériences représente une ressource inestimable pour développer **un RCI-Éolien basé sur les meilleures pratiques à l'échelle internationale.**

Un outil de choix pour synthétiser rapidement ces meilleures pratiques est le guide « La programmation spatiale des projets Éoliens - Guide méthodologique & comparaison d'expériences européennes » publié par l'organisme PREDAC-European actions for renewable energies. Ce guide est d'ailleurs suggéré comme ouvrage de référence par l'Ordre des Aménagistes du Québec et disponible pour le téléchargement sur leur site internet.

Nous avons également utilisé, pour notre étude, plusieurs ouvrages de diverses natures dont la bibliographie est fournie en annexe.

3. Impacts des éoliennes – quelques notions de base pour mieux comprendre :

Les principaux impacts à prendre en considération relativement à l'implantation d'éolienne sont :

- L'impact visuel;
- Le bruit
- Les impacts sur les oiseaux
- La cohabitation avec les activités agricoles et la protection des sols agricoles

3.1 L'impact visuel

Il va de soi que les éoliennes constituent toujours des éléments très visibles dans le paysage. Sinon elles ne seraient pas bien situées d'un point de vue météorologique¹...

Cependant, plusieurs techniques développées au cours des dernières années, notamment en Europe, permettent d'intégrer plus harmonieusement les éoliennes au paysage.

En territoire ouvert comme celui de la plaine agricole de Lac-Saint-Jean-Est, des distances séparatrices ne représentent pas la meilleure solution afin d'améliorer l'insertion paysagère des éoliennes. Peu importe la distance, les éoliennes seront visibles dans la plaine. Les problèmes qui surgissent présentement en Gaspésie sont entre autre reliés au fait que même si les promoteurs respectent les distances séparatrices, ils sont libres de faire à peu près ce qu'ils veulent à l'extérieur des zones d'exclusions. **La véritable solution consiste donc à encadrer l'implantation des éoliennes par des critères d'insertion paysagère basés sur les meilleures pratiques développées en Europe.**

¹ L'insertion paysagère des éoliennes, Danish Wind Industry Association

3.1.1 Les puissantes éoliennes de nouvelle génération permettent une meilleure intégration au paysage

Les nouvelles éoliennes produisent beaucoup plus d'énergie que les anciennes et permettent donc de produire autant d'électricité avec beaucoup moins d'éoliennes. Beaucoup de craintes relativement au paysage ont été soulevées par les images des parcs éoliens californiens des années 80 et 90 où l'on installait de véritables « champs d'éoliennes » pour produire un minimum d'électricité. Aujourd'hui, la technologie permet d'installer peu d'éolienne tout en obtenant une grande production électrique. Les images suivantes permettent d'illustrer la différence.



3.1.2 Le paysage; un élément façonné par les activités humaines :

Le paysage est façonné par les activités humaines et ces activités donnent souvent au paysage un caractère unique et recherché; les moulins à vent, les phares et la tour Eiffel (voir texte en annexe) en sont de bons exemples. Notre plaine agricole était autrefois une vaste forêt. Les hommes l'ont défriché puis soumise à l'agriculture et le visage de cette agriculture a grandement évolué au fil des décennies. Une caractéristique principale de notre plaine est que des centaines de familles vivent de l'agriculture. Nos ancêtres ne l'ont pas défrichée afin d'avoir une « belle vue » mais bel et bien pour en vivre et leurs descendants poursuivent les mêmes objectifs. Les éléments pittoresques des paysages ruraux (les vieilles granges par exemple) sont bien souvent des infrastructures qui ne répondent plus aux besoins des activités humaines et sont de ce fait désuets. Le désir des citoyens de conserver ces paysages intacts ne doit pas s'exercer au détriment de la prospérité des familles qui vivent de leurs terres.

3.1.3 Recommandation de PREDAC à l'égard de l'intégration des éoliennes au paysage.

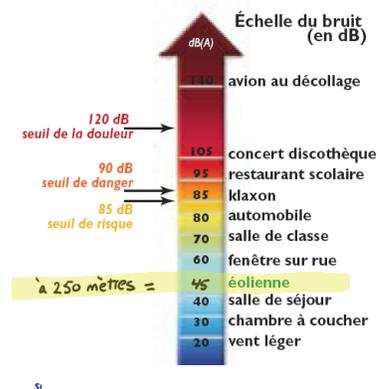
En fonction des cas de figure, il est parfois possible de créer des liens entre les éoliennes et les autres éléments du paysage. Cela peut se faire grâce au regroupement des éoliennes qui suivent les structures naturelles ou anthropiques du paysage. Dans certaines situations (pour les paysages ouverts en particulier), il est recommandé que les éoliennes ne masquent pas une partie trop importante de la vue; une certaine perméabilité doit parfois être maintenue dans le paysage. Lors de la préparation des projets dans le cadre des études préalables, il est impératif d'effectuer des simulations visuelles correctes dans le paysage, envisagées à partir de points de vue différents, notamment les points de vue fréquentés (zone d'habitat, touristique, point de vue etc.). Ces simulations doivent être distribuées localement comme base de la consultation locale en amont de la phase de développement. Il est recommandé qu'une autorité compétente établisse des critères et oriente les porteurs de projet sur les questions relatives au paysage, dès l'amont des projets².

3.2 L'impact sonore :

Les éoliennes sont-elles bruyantes? Les éoliennes de première génération l'étaient. Elles sont de plus en plus silencieuses, grâce à des perfectionnements techniques : diminution de la vitesse de rotation des pales, engrenages de précision silencieux, montage des arbres de transmission sur amortisseurs, capitonnage de la nacelle³.

Quel que soit le paysage, le silence absolu ne règne jamais : les oiseaux et les activités humaines émettent des sons, et à des vitesses du vent de 4 à 7 m/s ou plus, les sons en provenance de feuilles, arbres, mâts, etc. masqueront graduellement tout bruit potentiel engendré par une éolienne⁴.

La plupart des informations que l'on peut retrouver quant aux émissions sonores vont dans le même sens : Les émissions sonores des éoliennes modernes sont imperceptibles ou insignifiantes au delà d'une distance de 350 mètres car ils sont couverts par les autres sons de l'environnement.



Source : Une énergie dans l'air du temps : les éoliennes, Guide pratique publié par l'Agence Française de l'Environnement et de la Maîtrise des Énergies.

² PREDAC-European actions for renewable energies - La programmation spatiale des projets Éoliens, Guide méthodologique & comparaison d'expériences européennes

³ Une énergie dans l'air du temps : les éoliennes, Guide pratique publié par l'Agence Française de l'Environnement et de la Maîtrise des Énergies.

⁴ Les émissions sonores des éoliennes, Danish Wind Industry Association

3.2.1 Recommandation de PREDAC à l'égard des émissions sonores.

Les normes de bruit danoises et néerlandaises fonctionnent de façon satisfaisante; elles peuvent par conséquent toutes les deux être recommandées (voir ci-dessous).

Danemark

La limite est de 45dB pour les maisons individuelles et de 40dB pour les zones de résidence, pavillonnaires et de loisir, avec une vitesse de vent de 8 m/s à 10 m au-dessus du sol. Le bruit est calculé chez les riverains les plus proches. La limite de bruit est en réalité adaptée à une situation où le vent va de la turbine vers le(s) riverain(s)⁵.

France

Réglementairement, l'émergence maximale tolérée est de 3 dB(A) la nuit et 5 dB(A) le jour, à l'extérieur d'une habitation. Pour cela, on compare le niveau sonore ambiant près des habitations riveraines à un point donné avec et sans le bruit du parc éolien.

En prévoyant la propagation du son autour d'éoliennes, on peut limiter le risque de nuisance sonore.

3.3 Les impacts sur les oiseaux

Les oiseaux entrent souvent en collision avec les lignes aériennes à haute tension, mâts, piquets et fenêtres d'édifices. Il arrive également qu'ils soient tués par les voitures. Il est cependant rare que la présence d'éoliennes gêne les oiseaux. Sur le site d'essai à Tjaereborg, dans la partie occidentale du Danemark, où a été installée une éolienne de 2 MW avec un diamètre de rotor de 60 mètres, on a réalisé des études-radar pour voir comment réagissent les oiseaux à la rencontre d'une éolienne. Les études ont révélé que les oiseaux tendent à changer leur route de vol quelque 100 à 200 mètres avant d'arriver à une éolienne de façon à passer au-dessus des éoliennes à une distance sûre.

Au Danemark, il y a plusieurs exemples d'oiseaux (faucons) nichant dans des nichoirs montés sur les tours d'éoliennes. Le seul site connu où un nombre important d'oiseaux sont entrés en collision avec des éoliennes est celui du passage d'Altamont en Californie. Ici, un véritable "mur" d'aérogénérateurs montés sur des tours en treillis bloque littéralement le passage ce qui a effectivement tué un certain nombre d'oiseaux. Une étude élaborée par le Ministère danois de l'environnement et de l'énergie a démontré que, en réalité, les lignes à haute tension, y compris celles conduisant aux parcs éoliens, constituent un danger bien plus important que les éoliennes en elles-mêmes⁶.



⁵ PREDAC-European actions for renewable energies - La programmation spatiale des projets Éoliens, Guide méthodologique & comparaison d'expériences européennes

⁶ Les Éoliennes et l'Avifaune, Danish Wind Association, <http://www.windpower.org/fr/tour/env/birds.htm>

3.4 La cohabitation avec les activités agricoles et la protection des sols agricoles

La cohabitation harmonieuse entre l'exploitation éolienne et l'agriculture est au cœur même des préoccupations de la coopérative Val-Éo. Les agriculteurs se font les premiers défenseurs de cet aspect. L'expérience des producteurs agricoles en Gaspésie a bien démontré que les développeurs privés n'ont pas cette préoccupation dans leur agenda. Les contrats que préparent Val-Éo en collaboration avec des organisations telles que l'UPA et la Coop Fédérée feront en sorte de prévoir un cadre concret d'harmonisation agricole-éolien.

4. Perception des citoyens à l'égard de l'énergie éolienne

L'énergie éolienne s'intègre parfaitement aux activités agricoles et peut offrir un revenu supplémentaire significatif pour les agriculteurs. De plus, les éoliennes ont de grands avantages au plan environnemental. Il est démontré qu'une éolienne moderne produira en quelque mois seulement plus d'énergie qu'il en a fallu pour la construire et l'installer. Elle ne dégage aucune émission ni matière toxique et ne demande aucun carburant. La perception que les gens ont des éoliennes dépend beaucoup de leur connaissance de ces aspects : plusieurs apprécient leur forme longiligne et leur mouvement lent et gracieux car celui-ci est le symbole d'une énergie douce, respectueuse et renouvelable.

Des études démontrent que des facteurs autres que la distance, la taille ou le niveau de bruit réel des éoliennes déterminent de façon prépondérante la perception que les gens ont de ces éléments⁷:

- Les gens vivant à proximité d'éoliennes ont une meilleure perception que ceux vivant loin ou n'ayant jamais vu d'éolienne.
- Les gens vivant dans un rayon de 500 mètres et moins d'éoliennes tendent à avoir une perception plus positive que les gens situés loin des turbines.
- Les gens en faveur des énergies renouvelables et conscients des problèmes de changement climatique perçoivent les éoliennes comme plus esthétiques et moins bruyantes;
- Des études démontrent que l'opposition à l'implantation de projet éolien diminue généralement de façon drastique une fois le projet construit.

⁷ Source: Public Attitudes Towards Wind Power By Steffen Damborg, Danish Wind Industry Association

- Une étude réalisée par l'institut danois de recherche DK Teknik semble indiquer que la perception des émissions sonores d'une éolienne dépend avant tout de la perception de l'aspect de celle-ci; le bruit réel émis par l'éolienne étant un facteur moins décisif.
- La taille, la quantité ou l'emplacement des éoliennes ont peu d'influence sur l'opposition des citoyens. La meilleure arme pour lutter contre le phénomène de « pas dans ma cour » est de mettre en place une réelle consultation du public et une structure permettant des retombées locales. Les coopératives de production éolienne en Europe, dans lesquels tout citoyen peut devenir propriétaire du parc, sont d'excellents véhicules pour augmenter l'approbation de la population

5. Position de la coopérative Val-Éo à l'égard de l'intégration des éoliennes au territoire de la MRC Lac-Saint-Jean-Est :

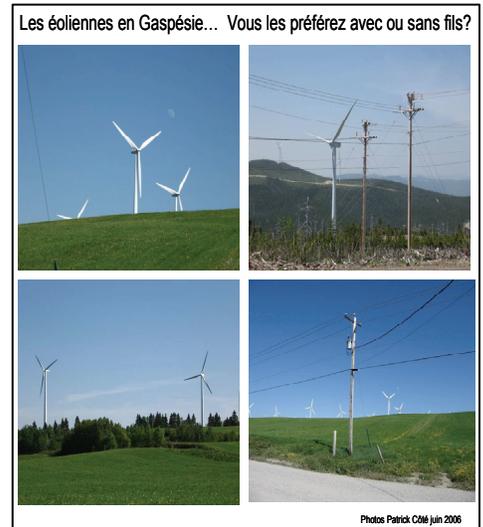
La coopérative Val-Éo soutient que les distances séparatrices devraient s'établir en fonction des véritables impacts des éoliennes:

- **Des règles moins restrictives** (que ce qui est requis en fonction des impacts réels) **reviendraient à menacer les droits des citoyens et l'acceptabilité même du projet.** Les membres de la coopérative Val-Éo seront les premiers touchés par les impacts des éoliennes puisqu'ils habitent les rangs et offrent leurs terres. Contrairement à des promoteurs qui n'habitent pas le territoire, nous vivons directement la cohabitation à long terme avec les éoliennes.
- **Des règles plus restrictives** (que ce qui est requis en fonction des impacts réels) **handicaperaient injustement le développement éolien** et entraîneraient une perte de richesse injustifiée pour les propriétaires fonciers et l'ensemble de la collectivité. Des distances séparatrices exagérées par rapport à ce qu'exige l'intégration harmonieuse des éoliennes viendraient diminuer injustement et sans fondement objectif le potentiel du gisement éolien. Cela pourrait priver Val-Éo de ses meilleurs secteurs, ou priver des propriétaires fonciers qui verront leur contribution foncière diminuer, et par le fait même leur participation aux revenus d'un éventuel projet.

L'expérience des pays (européens notamment) qui ont un vaste vécu de cohabitation avec l'énergie éolienne doit être prise en compte afin de trouver le juste équilibre.

5.1 Proposition de Val-Éo relativement à la mitigation des impacts visuels

1. Qu'un plan d'insertion paysagère soit obligatoirement déposé par le promoteur et soumis à l'analyse préalablement à l'obtention du permis de construire.
2. Que la perméabilité du paysage (pas d'obstruction complète de la vue) fasse partie des critères
3. Que l'enfouissement des fils soit obligatoire, sauf lorsque les conditions géomorphologiques rendent cette option impossible.
4. Que les postes de transformation et raccordement électrique soient masqués par des haies ou autres mesures d'atténuation.



5.2 Proposition de Val-Éo en regard des impacts sonores

L'approche préconisée par les pays ayant une longue expérience de cohabitation avec l'éolien ne comporte pas de distances séparatrices uniformes pour limiter les émissions sonores mais plutôt une distance variable basée sur l'émission sonore réelle perçue à partir des habitations les plus proches.

Val-Éo propose que la norme d'émission sonore des éoliennes soit établie en s'inspirant du modèle Danois et selon les directives de la « Note d'Instruction 98-01 » du Ministère de l'environnement du Québec. Cette note stipule que le Ministère accorde le certificat d'autorisation seulement si les niveaux sonores générés par l'entreprise seront inférieurs au plus élevé des niveaux sonores suivants:

1. Niveau sonore maximal admissible en fonction de la catégorie de zonage (45 décibels le jour et 40 décibels la nuit pour une habitation résidentielle)
2. Niveau sonore ambiant mesuré au même endroit lors de l'arrêt complet des opérations de l'entreprise

Tel que le stipule la NOTE D'INSTRUCTION 98-01 du Ministère, il est recommandé d'utiliser les services d'un expert en acoustique pour la réalisation d'études d'impact sonore environnemental,

5.3 Proposition de Val-Éo à l'égard de l'avifaune.

La plaine agricole de Lac-Saint-Jean-Est est fortement occupée par l'oie blanche en période migratoire, ce qui est en fait une situation relativement nouvelle causée par l'augmentation importante des populations d'oies blanches. Les agriculteurs sont d'ailleurs dans l'obligation

d'embaucher des effaroucheurs pour protéger leurs récoltes. La bernache du Canada fréquente également les champs. Nous croyons nécessaire que le promoteur soumette son projet à une évaluation environnementale prenant en compte les impacts possibles sur les oiseaux migrateurs. Nous croyons que cette étude devra toutefois prendre en compte les impacts comparatifs de d'autres facteurs tels que la chasse sportive afin de déterminer la réelle influence de l'implantation d'éolienne.

5.4 Proposition de la coopérative Val-Éo à l'égard des distances séparatrices minimales

Selon le document de référence de PRÉDAC : « *Il est recommandé qu'il n'y ait pas de distance minimale spécifique, mais que la distance soit adaptée au cas par cas, en fonction des caractéristiques de bruit, d'effet des ombres clignotantes et bien entendu du paysage initial.*⁸ » Val-Éo appui cette position mais en y apportant des bonifications s'inspirant des règles utilisées dans différents pays Européens.

- **Distances des habitations** : Nous proposons qu'une règle de distance séparatrice minimale de quatre fois la hauteur totale de l'éolienne soit proposée, ce qui s'aligne sur les normes Danoises. Cependant, cette distance seraient fixée à 350 mètres des bâtiments de ferme et autres constructions à vocation commerciale ou industrielle étant donnée que personnes de vit en permanence dans ces lieux.
- **Distances des périmètre urbains** : Nous proposons que cette distance soit la même que celle pour les habitations isolées. En effet, les impacts ressentis par des habitations en bordure d'un périmètre urbain sont les mêmes que ceux perçus par une habitation isolée et de ce fait les protections doivent être les mêmes.
- **Distances des routes** : « Il est conseillé que les éoliennes soient placées à une distance au moins égale au rayon du rotor à partir du bord des routes, des chemins de fer ou des voies d'eau (pas de surplomb)⁹. » Val-Éo appui cette recommandation.
- **Distances des sites de villégiature et autres équipements récréotouristiques** : Val-Éo préconise que la distance minimale entre ces installations et les éoliennes soit la même que pour les habitations. Ici encore, les techniques d'insertion paysagère et l'évaluation au cas par cas doivent être considérées comme les moyens à privilégier pour insérer efficacement les éoliennes.
- De plus, Val-Éo est en faveur de l'instauration d'exigences relatives au fond de démantèlement pour éviter que des éoliennes désuètes ne soient laissées sur place

Coopérative Val-Éo, août 2006

⁸ PRÉDAC-European actions for renewable energies - La programmation spatiale des projets Éoliens, Guide méthodologique & comparaison d'expériences européennes

⁹ PRÉDAC-European actions for renewable energies - La programmation spatiale des projets Éoliens, Guide méthodologique & comparaison d'expériences européennes

6. Bibliographie

Note : Ils nous fera plaisir de vous partager une copie des textes ci-dessous, n'hésitez pas à en faire la demande auprès de la coopérative.

1. La programmation spatiale des projets Éoliens, Guide méthodologique & comparaison d'expériences européennes PREDAC-European actions for renewable energies
2. L'insertion paysagère des éoliennes, Danish Wind Industry Association
3. Une énergie dans l'air du temps : les éoliennes, Guide pratique publié par l'Agence Française de l'Environnement et de la Maîtrise des Énergies.
4. Les émissions sonores des éoliennes, Danish Wind Industry Association
5. Les Éoliennes et l'Avifaune, Danish Wind Association,
<http://www.windpower.org/fr/tour/env/birds.htm>
6. Source: Public Attitudes Towards Wind Power By Steffen Damborg, Danish Wind Industry Association
7. Wind Energy – The facts. Volume 4 “Environnement”: European Wind Energy Association;
http://www.ewea.org/fileadmin/ewea_documents/documents/publications/WETF/Facts_Volume_4.pdf
8. L'éolien dans l'Aude – Code de bonne conduite pour l'implantation raisonnée de l'éolien dans l'Aude. Préfecture de l'Aude, France.
9. Proposed Official Plan Amendment for Rural Municipalities in Ontario Related to Wind Energy Resources; Canadian Wind Energy Association.
10. Wind Energy "Best Practice" Guides- -Wresting Standards from Conflict; par Paul Gipe, www.windworks.org
11. Best practice Guidelines for implementation of wind energy project in Australia; Australian Wind Energy Association.
12. Permitting of Wind Energy Facilities; National Wind Coordinating Committee, Washington
13. Wind energy and spatial planning procedures, Synthesis of the PREDAC European Seminar, Brest, France, 6th of december 2002
14. Réglementation du bruit dans l'environnement au Québec, résumé disponible à l'adresse <http://www.softdb.com/pdf/pdfbruitenvironnement.pdf>
15. Power Performance and Acoustic Noise, DEWI Magazine no.28, février 2006, **H. Klug**, DEWI Wilhelmshaven
16. GUIDE de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éolien; Ministère français de l'Ecologie et du Développement Durable, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
17. Gustave Eiffel et Zéphirin Phébus, même combat. www.passerelleco.info/IMG/pdf/Eiffel_et_Zephirin.pdf

ANNEXE

leSoleil

Le Soleil

Affaires, vendredi 23 juin 2006, p. 41

Les "**grandes dames**" sont appréciées

Michaud, Henri
Collaboration spéciale

Murdochville - "C'est beau les éoliennes. Chaque matin, elles se reflètent sur notre plancher de bois franc. D'ailleurs, nous avons la plus belle vue sur le parc du mont Miller."

Rencontrés alors qu'ils travaillaient sur leur aménagement paysager, Marianne Jalbert-Chrétien et son conjoint Gaston, résidents de Murdochville depuis plus de 50 ans, aiment ces grandes ballerines qui dominent le paysage. "Les éoliennes ne nous affectent pas, au contraire. Les saletés, les cours résidentielles mal entretenues et les pissenlits nous dérangent davantage. Et puis, si ça peut faire travailler des personnes, construisez des parcs."

Les propos du couple trahissent les sentiments qui animent une majorité de Murdochvillois. "Les éoliennes prouvent qu'une ville monoindustrielle peut changer de vocation et survivre, affirme Francine Chouinard du Centre d'interprétation du cuivre. Ces "**grandes dames**" indiquent au monde que Murdochville peut voler de ses propres ailes. Elles sont les ambassadrices de notre avenir."

La présence des éoliennes est aussi profitable pour le Centre. "Les touristes sont intéressés par les éoliennes. D'ailleurs, 60 % de nos 5530 visiteurs (une hausse de 3,6 % en 2005) ont choisi d'effectuer la visite guidée aux éoliennes et au site industriel. Plusieurs sont émerveillés par la beauté des parcs qui dominent la ville."

"La construction des parcs éoliens a eu des retombées dans la région, dont l'implantation du Centre de recherche sur les éoliennes en milieu nordique, explique le président de la Chambre de commerce, Mario Chouinard. Il ne faut pas oublier que les paysages ont déjà été altérés par les activités minières. Ici, on a déjà déplacé des montagnes. Ce ne sont pas des éoliennes qui vont changer quelque chose. De plus, elles sont devenues un attrait touristique."

L'épicier Michel Pelletier abonde dans le même sens. "Les gens ne sont pas négatifs face à la présence d'éoliennes. Plusieurs trouvent ça très beau et d'autres s'en accommodent."

"Regardez, ces structures s'harmonisent très bien au paysage, assure, pour sa part, Robert Giroux, natif de Murdochville et résidant de l'endroit depuis cinq semaines. C'est plus beau qu'une entreprise industrielle. Ça a créé des emplois et ça en créera d'autres."

Claude Bergeron s'en accommode. "Ce n'est pas laid. Mais les éoliennes ont un problème. De la glace s'accumule à l'extrémité des pales et des morceaux sont projetés lorsqu'elles tournent. J'aurais une solution, mais personne ne veut m'écouter."

L'homme se garde bien de divulguer les détails de son invention, non brevetée.

Du centre-ville, le visiteur peut entendre le bruit caractéristique du vent qui s'engouffre entre les pales d'éolienne et la tour. Plusieurs le comparent à des vaguelettes qui, l'une après l'autre, viennent mourir sur un quelconque rivage.

Illustration(s) :

La "grande dame" et le mineur marquent l'histoire de Murdochville, assure Francine Crouinard.

Catégorie : Économie

Sujet(s) uniforme(s) : Habitat, jardinage et décoration

Taille : Moyen, 351 mots

© 2006 *Le Soleil*. Tous droits réservés.

Doc. : news-20060623-LS-0168

Importance pour les MRC de prévoir, dans la révision des RCI, l'émergence de projets éoliens, de petite taille, à proximité immédiate des communautés.

Par la présente, et compte tenu des modes de développement actuels de l'éolien au Québec, le groupe éolien de l'UQAR vous fait part d'urgence de l'importance de ne pas adopter, sans discernement, des règlements de contrôle ou RCI qui nuiraient au développement de projets socio-communautaires ou d'économie d'énergie dans les communautés.

La réaction naturelle immédiate et actuelle chez les MRC du Québec est d'adopter des contrôles restrictifs pour l'implantation d'éoliennes, mais en se basant sur la formule de grands parcs éoliens, constituant une masse de plusieurs dizaines d'éoliennes. Or il est très clair que ce type de mega-projets éoliens soulève de plus en plus de problèmes, principalement dans les zones habitées, et que dans l'avenir, bien d'autres approches vont se développer. Ainsi les projets communautaires de petite taille (moins de 10 éoliennes) vont se multiplier. Or le principe même de tels projets est souvent justement la proximité d'une usine, d'un centre de consommation, d'un poste de transformation d'Hydro-Québec, donc de tout point facilitant son installation et son branchement à des coûts beaucoup moins élevés que les modes d'installation des grands parcs.

En outre, Hydro-Québec et le gouvernement du Québec commencent à encourager de multiples projets d'économie d'énergie ou d'auto-production, notamment par l'installation d'éoliennes unique ou doubles, situées à proximité immédiate de l'infrastructure urbaine, d'une école, d'une station de pompage, d'une aréna, d'une grosse ferme, etc ...

Il va de soi que les règlements prévoyant des distances entre les éoliennes et les périmètres urbains ou les maisons sont absolument requis. Ils doivent même être renforcés, mais principalement pour les grands parcs d'éoliennes. Tout RCI devrait prévoir des modalités d'exception, des analyses cas par cas ou des procédures spéciales d'autorisation par les municipalités concernées selon certains critères, pour permettre et même faciliter l'implantation d'éoliennes de grande puissance (50 kW à 1 MW), répondant à des objectifs sociaux ou communautaires, ou de développement communautaire stratégique.

Prenez note qu'en France où le déploiement éolien s'accélère de façon majeure, le gouvernement et les régions viennent d'annoncer une approche par Zones de Développement Éolien (ZDE) qui catégorise les territoires en fonction de leur densité de population, de critères de protection environnementale, et donc qui nuancent les règles d'implantation des éoliennes selon qu'il s'agit d'éoliennes installées en grands parcs ou en petits lots, ou même d'éoliennes domestiques.

Au Canada, l'exemple le plus évident est la ville de Toronto, qui a parfaitement autorisé l'implantation, par une coopérative, en plein centre ville, d'une très grande éolienne, fierté maintenant de cette ville et de ses habitants. Au Québec plusieurs villes ou petits villages, certains centres de recherche, et même des commissions scolaires qui font face à d'énormes coûts d'énergie, prévoient de tels projets dans un proche avenir. La conception des RCI doit donc



absolument prendre en compte ce contexte dès la définition de ces textes, sous peine de devoir accorder ensuite de multiples exemptions ou de retarder indûment des développements communautaires tout à fait légitimes et progressistes pour les citoyens.

Ce type de considération sera précisé et discuté lors de l'important colloque **Municipalités, le défi des éoliennes**, le 10 Octobre à Rimouski, organisé par l'Association Canadienne d'Énergie Éolienne, l'Union des Municipalités du Québec, la Fédération Québécoise des Municipalités, le CEE de l'UQAR, avec le support de Hydro-Québec et du ministère des Ressources Naturelles du Québec.



Wind-Works.org



by Paul Gipe

[Home](#)

[Books](#)

[Articles](#)

[Workshops](#)

[Photos](#)

[Biography](#)

Books

[Wind Power](#)

[Wind Energy](#)

[Wind Basics](#)

[Wind in View](#)

Articles

[Large Wind](#)

[Small Wind](#)

[Co-op Wind](#)

[Feed Laws](#)

[Other](#)

[En français](#)

Wulf Field

Workshops

Photos

Biography

Contact

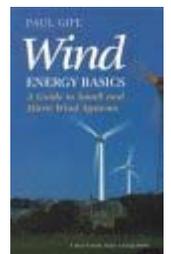
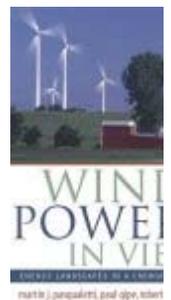
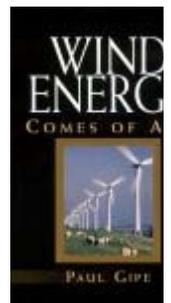
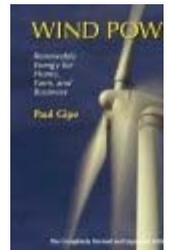
Links

Le Haut des Ailes: Premier parc éolien Français à propriété communautaire

*Traduction de : Le Haut des Ailes: France's First Large-Scale Cooperative Wind Plant Article originalement rédigé par M. Paul Gipe. Traduction libre par **Patrick Côté**, chargé de projet de la coopérative Val-Éo. Cette traduction est un résumé du texte qui reprend ses éléments principaux. **Le texte original**. Il est fortement suggéré de consulter le site d'**Érelia** (en Français) afin d'obtenir une meilleure compréhension du projet.*

Nous avançons avec précautions au travers la brume sur l'autoroute A33 entre Strasbourg et Nancy, dans le nord-est de la France lorsque, sur le sommet d'une colline, nous avons aperçu les éoliennes Repower 2 MW.

Nous avons entendu parler du projet quelques



semaines plus tôt en recevant un communiqué de presse de l'ADEME (l'Agence française de l'Environnement et de la Maîtrise de L'Énergie). L'ADEME vantait le projet, dans lequel elle a joué un rôle prépondérant, comme étant le premier de sa catégorie en France : un projet éolien de propriété locale.

Puisque j'avais passé la plus grande partie des deux dernières années à travailler avec des groupes Ontariens souhaitant développer des

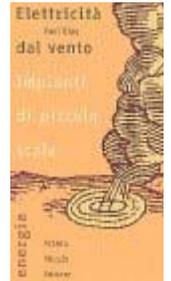
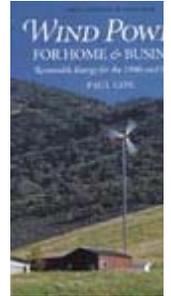
projets d'énergie renouvelable coopératifs ou à propriété collective locale, Le Haut des Ailes s'imposa comme un détour nécessaire au cours de notre voyage vers l'Allemagne, où nous allions visiter les industries solaires et éoliennes en émergence. Mon raisonnement était simple : « Si les Français peuvent le faire, nous pouvons le faire en Ontario aussi ».

Bien sûr, les allemands et les danois ont construit leur industrie des énergies renouvelables en se basant sur la propriété locale et collective, mais il y a toujours ce doute persistant que ces nations sont en quelques sortes différentes des autres. Un voyage rapide en Lorraine pourrait nous apporter une lumière nouvelle en voyant comment les Français ont abordé le problème.

La région de la Lorraine n'était pas très éloignée de la ville «



Some of the RePower turbines in Le Haut des Ailes near Igny, Lorraine, France. Photo by Paul Gipe



solaire » de Freiburg en Allemagne, où la propriété communautaire des énergies renouvelables est la norme. Juste à l'ouest de l'Alsace, la Lorraine est une région fortement agricole où l'énergie éolienne était auparavant peu connue.

Jusqu'à maintenant, les français avaient été lents à adopter l'énergie éolienne, habitués plutôt aux solutions à large échelle et étatique que représentent, entre autre, les centrales nucléaires. Cela a commencé à changer avec la loi française d'approvisionnement en énergie renouvelable, en 2001. Les projets éoliens ont pris leur envol et en 2005, la France comptait 400MW d'éolien.



Le projet n'aurait probablement jamais été bâti sans une telle loi. Seuls les pays utilisant des lois permettant la connections au réseau de projets locaux, tels que l'Allemagne et le Danemark, ont des communautés ou des propriétaires agricoles ayant réussi à participer au développement des énergies renouvelables. Le projet « Le Haut des Ailes » est le premier exemple de ce phénomène en France.

Le Haut de Ailes est un projet considérable à tous les égards. Les 32 mégawatts sont répartis entre trois grappes d'éoliennes distinctes, se conformant par le fait même aux exigences de la loi Française des projets d'énergie renouvelable. Sous la loi précédente, les projets étaient limités à 12 MW. Cette restriction a depuis été retirée. Deux phases, la Tournelle et le Haut des Grues ont 10 MW chacun. Le Haut de Masures a 12 MW. Ils sont tous situés autour du village d'Igney. Même si ces trois phases ont été développées à l'intérieur du même projet, elles sont toutes connectées séparément par des lignes à 20KV, le voltage des lignes de distribution pour cette région.

Comme dans la majorité de la France rurale, les villages sont de petites tailles et assez près les uns des autres. Les fermes sont de petite dimension et la terre est divisée en petites parcelles.

Les routes sont étroites et les villages très pittoresques du point de vue d'un Nord Américain. Dans le projet le Haut des Ailes, les éoliennes de 2 MW ont une hauteur de rotor de 80 mètres. Chaque turbine est accessible via une route de gravier soigneusement conçue et est sensée produire 4.6 millions de kWh annuellement avec des vents moyens de 6.4 m/s.

Le Haut des Ailes (Lorraine France)		
Turbine	MM 82	
Units	16	
Capacity	2	MW/unit
Total Capacity	32	MW
Diameter	82	m
Swept Area	5,281	m ²
Total Swept Area	84,496	m ²
Production	4,600,000	kWh/yr
Revenue per unit	386,400	Euros/yr
Total Production	73,600,000	kWh/yr
Annual Specific Yield	871	kWh/m ² /yr
Total Cost	35,000,000	Euros
Specific Cost	0.48	Euros/kWh
Specific Cost	414	Euros/m ²
Specific Cost	1,094	Euros/kW
6.4 m/s at hub height, ~2,050 full-load hours.		

Le groupe ERÉLIA

Le Haut des Ailes a été développé par le groupe Érélia, une compagnie innovatrice menée par un jeune politicien proactif, M. François Pélissier, ainsi qu'un jeune ingénieur nommé David Portales. Pélissier est maire-suppléant de Nancy, la capitale régionale de la Lorraine, et est reconnu pour son enthousiasme et son engagement envers le développement local.

Orateur efficace et visionnaire, Pélissier se fait un plaisir de raconter l'histoire du Haut des Ailes et ce que cela signifie pour les gens vivant aux alentours : « Le développement durable n'est pas seulement à propos de l'énergie ou de l'environnement », raconte Pélissier, « mais aussi à propos de la cohésion sociale, et des bénéfices que retirent les collectivités locales ». Pour lui les énergies renouvelables sont un véhicule pour le développement local et régional, pour mettre plus d'argent dans les poches des propriétaires fonciers et des villages dans lesquels ils vivent.

Mode de propriété du parc éolien le Haut-des-Ailes

Le projet a été financé à 20% par de l'équité et à 80% par un prêt, ce qui est relativement commun aux projets éolien continentaux (sur la terre ferme). Érélia voulait garder la majorité de la propriété entre des mains régionales pour forcer la redistribution locale des retombées. Ainsi, 99 actionnaires locaux, dont 80% vivent dans un rayon de 10 kilomètres du projet, fournissent 10% des coûts totaux du projet (Le nombre d'actionnaires a été déterminé en fonction des lois françaises, puisque qu'au delà de 100 actionnaires la loi requière l'approbation du prospectus d'investissement par les autorités). Les investissements individuels vont de 1000 euros à 30 000 euros chacun. Parmi les actionnaires, on retrouve des retraités, des agriculteurs, des professionnels, etc. Fait intéressant, certains ont enregistré l'investissement au nom de leurs enfants ou petits enfants, réalisant de ce fait un véritable investissement « pour le futur ». L'autre 10% de l'équité provient du FIDEME (Fonds d'investissement Français dans les énergies et l'environnement). Le reste du projet a été financé via un prêt bancaire traditionnel par la banque Ethenia.

Érélia a investi 600 000 euros dans le développement préliminaire afin de mettre le projet « sur les rails », notamment par les études de faisabilité, et pour la rénovation d'un ancien bâtiment qui deviendra le centre d'accueil des visiteurs.

Pélissier prévoit que le taux de rendement sur l'investissement du projet devrait être de 7%. Cet objectif, bien que considéré « bas » selon les standards Nord-Américain, n'est pas inhabituel parmi les projets coopératifs en Europe.



Planification

Considérant le contexte Français, le projet s'est développé très rapidement. Il n'a fallu que 18 mois entre les premières démarches et l'obtention du permis de bâtir. Même si 50 communautés et 2 départements se trouvaient concernées par le projet, les permis ont été approuvés sans aucune objection. Pélissier attribue ce succès à ses efforts pour travailler avec la

communauté et à répondre rapidement aux interrogations des voisins. Ceci est particulièrement important dans les zones rurales, là où les rumeurs courent rapidement, affirme Pélissier. Lorsque qu'une rumeur part, c'est très difficile de la contrecarrer.

Pélissier explique que la première action de Pélissier a été de démarrer la rénovation d'un édifice historique à l'abandon dans le village pour l'utiliser comme bureau et centre d'accueil des visiteurs. Cet investissement a rapporté puisqu'il a forcé le personnel d'Érélia à travailler dans la communauté, là où ils pouvaient le plus rapidement répondre aux préoccupations locales et aux rumeurs. La règle était d'être au minimum deux jours par semaine dans le village durant la phase de développement de projet. C'était une décision intelligente d'investir dans cet édifice, considérant que les résidents locaux n'ont cru au projet qu'une fois qu'ils ont vu Érélia construire le hall d'exposition. Aujourd'hui, 400 visiteurs passent chaque mois par le centre d'interprétation d'Érélia dans le village d'Igney, village au centre du développement.

Érélia a aussi établi une charte en 12 points définissant les principes de développement durable et de retombées locales du projet. Cette charte (disponible sur le site web) offre une assurance pour les villageois et la communauté environnante d'obtenir un maximum de bénéfices du projet.

Étant lui-même un politicien, Pélissier sait que la première règle du développement de projet en France est de contacter d'abord et avant tout les politiciens locaux, même avant de contacter les propriétaires fonciers. Cette pratique a bien servi Pélissier, puisque rapidement tous les politiciens locaux étaient en faveur et supportaient le projet.

Une autre stratégie efficace mise de l'avant fut d'arranger un autobus par mois



François Pelissier, deputy mayor of Nancy France and driving force behind Le Haut des Ailes. Photo by Paul Gipe.

sur une période de deux ans afin de permettre à un maximum de citoyens d'aller visiter une grappe d'éoliennes dans le Luxembourg voisin.

Les 12 personnes de l'Équipe d'Érélia ont pris trois ans à compléter ce projet de 32 MW, un des plus rapides développements de projet dans l'industrie éolienne Française.

Retombées locales

Non seulement le projet permet la distribution des profits entre les propriétaires fonciers d'une manière plus équitable, mais également la redistribution des taxes est partagée entre les nombreux villages environnants.

Cela peut surprendre les Nord-Américains, mais les propriétaires fonciers qui accueillent des éoliennes ne reçoivent que 70% des royautés payées pour les droits fonciers. Les 30% restant sont payées aux propriétaires fonciers qui doivent vivre avec les turbines dans leur voisinage, mais qui n'ont pas eu la chance d'en recevoir sur leurs terres. Cette pratique est devenue courante en Europe, spécialement en Allemagne, où ils ont été confrontés à la « jalousie éolienne » il y a déjà longtemps. Les royautés allouées aux droits fonciers représentent environ 10% des revenus bruts du projet, soit environ 4000 euros par turbine de 2 MW. Le Haut des Ailes a des contrats de droits superficiels avec 40 propriétaires.

Durant les négociations, Pélissier garda les propriétaires fonciers bien informés. Chaque propriétaire foncier concerné était mis au courant de ce que les autres recevraient. Même si cette information n'était pas révélée publiquement, elle était à tout le moins fournie à l'ensemble des propriétaires. Cette pratique contraste définitivement avec la loi du secret qui prévaut dans ce type de transactions au Canada et aux États-Unis.

Tout ceci étant dit, Pélissier anticipe que le Haut-Des-Ailes devrait « pomper » environ 200 000 euros dans l'économie locale à partir des revenus fonciers, des taxes et des revenus pour les entreprises locales.

Conclusion

Le projet Érélia de François Pélissier n'est pas terminé. Il espère construire cinq autres projets comme le Haut des Ailes. En même temps, il réfléchit à la possibilité d'augmenter



le présent projet à 40 MW (8MW supplémentaire), le maximum possible considérant les lignes de distribution locale.

Pélissier veut étendre le principe du développement régional et local de l'énergie éolienne à d'autres régions de la France en utilisant le projet Le Haut des Ailes comme modèle. Et il pourrait avoir un impact beaucoup grand qu'imaginé. Quelques semaines après notre visite, une délégation arrivait du Québec (notamment le maire d'Amqui dans la Matapédia). Ils voulaient savoir comment construire des projets initiés par la communauté dans la péninsule venteuse de la Gaspésie pour ainsi garder les bénéfices dans leur communauté.

Le Haut des Aile pourrait bientôt étendre ses ailes au delà de l'Atlantique...

- En Anglais: [Le Haut des Ailes: France's First Large-Scale Cooperative Wind Plant](#)
- [Le Haut des Ailes](#)
- [Information on Erélia](#)
- [ADEME Press Release on Le Haut des Ailes](#)
- [ADEME Press Release on Le Haut des Ailes en français](#)

- fin -

back to [Archive of Articles](#)

[Home](#)

[Books](#)

[Articles](#)

[Workshops](#)

[Photos](#)

[Biography](#)

[Top](#)

Copyright © 2003 by Paul Gipe. All rights reserved.



Sign posted hiking trails (Circulaire Haut des Ailes) in the vicinity of Le Haut des Ailes, showing distances. Photo by Paul Gipe.

[Wind-Works.org](http://www.wind-works.org)

MINWIND, des projets éoliens novateurs détenus à 100 % par des agriculteurs et des collectivités locales au Minnesota.

Traduction d'un texte tiré du site Windustry.org et intitulé : « MINWIND 1 and 2, Innovative farmer-owned wind projects. »

Traduit par Patrick Côté, Chargé de projet Val-Éo, 26 avril 2006

IL Y A QUELQUES ANNÉES, un groupe d'agriculteur de Luverne au Minnesota, entamèrent l'élaboration d'un projet visant la construction d'un parc éolien propriété des agriculteurs. Leur but était de trouver un investissement qui pourrait générer de nouveaux revenus et avoir des retombées économiques pour leur communauté. Le développement rapide de l'énergie éolienne dans leur secteur faisait de l'énergie éolienne un choix naturel. « Nous voulions un projet qui pourrait apporter du développement économique, donner aux agriculteurs un bon retour sur leur investissement qui pourrait utiliser les entreprises locales pour faire le travail. » mentionne Mark Willers, un des leaders du projet et lui-même agriculteur à Beaver Rock au Minnesota. Afin de développer leur idée d'un projet d'éoliennes de grande capacité détenues par les agriculteurs, le groupe a entamé des recherches intensives et a convenu de former deux nouvelles entreprises à responsabilité limitée (Limited Liability companies selon la loi américaine) nommées Minwind 1 et Minwind 2. Cette forme d'entreprise s'avérait la meilleure car elle permettait d'utiliser les crédits fiscaux et autres mesures incitatives pour l'énergie éolienne tout en maintenant certains principes inspirés des coopératives comme l'adhésion libre et volontaire, le contrôle démocratique des membres et les préoccupations pour la communauté dans son ensemble.

Soixante-six investisseurs de la communauté se sont empressés de se procurer toutes les actions disponibles dans les deux compagnies en seulement 12 jours. Les deux entreprises sont soigneusement structurées de façon à donner aux agriculteurs le meilleur retour sur leur investissement dans un contexte le plus démocratique possible. Quatre-vingt-cinq (85%) pourcent des parts doivent être

détenus par des agriculteurs, le reste étant disponibles pour les résidents et entreprises de la communauté. Chaque part donne à son propriétaire le droit de vote et personne ne peut détenir plus de 15% des parts.

Deux compagnies ont été formées pour prendre avantage du programme d'incitation aux énergies renouvelables de l'état du Minnesota qui accorde 1,5cents par kilowatt



pour les projets de moins de 2 mégawatt et pour les 10 premières années. Même si MINWIND 1 et 2 sont coordonnées étroitement, elles sont tout de même gérées par des administrateurs distincts, ont des investisseurs différents et des états financiers différents. Les deux groupes ont compté beaucoup sur les consultants chevronnés et une équipe d'avocats pour déterminer la structure d'affaires idéale.

Une fois que les actions furent vendues, les compagnies avaient suffisamment de capital pour débiter le développement de deux projets presque identiques de 1,9MW. Chacun des deux projets consiste donc en deux éoliennes de 750KW (0,75MW) et les quatre turbines ont toutes été situées sur la même ferme à 7 milles de Luverne. Le site fut choisi en fonction du fait que le groupe voulait utiliser les terres de l'un des agriculteurs ayant investi dans le projet, et cette ferme en particulier présentait la meilleure combinaison de force des vents et de proximité du réseau de transport électrique.

Selon Mark Willers, l'étape la plus difficile ne fut pas de trouver le capital pour l'équipement et les services de consultation et les frais légaux puisque les agriculteurs étaient enthousiastes d'investir dans le projet depuis le tout début. Il croit que c'est un mythe d'affirmer que les agriculteurs n'ont pas l'argent pour financer des projets de cette dimension (MINWIND 1 et 2 coûtent environ 1.6 millions chaque et seront « payés » en 10 ans). Le plus gros obstacle fut de négocier un contrat d'achat d'électricité, une étape cruciale pour pouvoir aller de l'avant. Non seulement devaient-ils trouver une compagnie croyant qu'ils étaient suffisamment sérieux pour bâtir leur projet, mais surtout en trouver une prête à leur acheter l'énergie produite. Les discussions avec la coopérative locale de distribution d'électricité n'ont donné aucun résultat due à de nombreux facteurs tels que les coûts et exigences de raccordement de même qu'un contrat d'exclusivité signé avec un autre fournisseur. Finalement, après des mois de négociation, ils ont conclu un contrat d'achat d'électricité de 15 ans avec la compagnie Alliant Energy, qui utilise l'électricité ainsi produite pour satisfaire aux exigences d'énergie renouvelable rencontrés en Iowa et au Wisconsin. Comme pour tout projet d'énergie, l'établissement d'un contrat d'achat long

terme était crucial pour permettre à ces deux projets d'aller de l'avant.

Minwind 1 et 2 sont tout autant des modèles de développement économique et de promotion de l'investissement des agriculteurs dans l'entreprise que de production d'énergie. Les deux compagnies utilisent scrupuleusement des biens et services locaux pour tout ce qui est possible, allant de l'achat de béton jusqu'à l'entretien des éoliennes.



"We are trying to get farmer ownership of wind projects to the forefront and it has been a challenge, but with dedicated people like Mark Willers [left] and Tom Arends [right] we're making great strides." – Dave Kolsrud, Corn-er Stone Farmers Cooperative

Ainsi, selon Willers, la région entière va profiter des retombées économique en même temps que les agriculteurs verront un véritable retour sur leur investissement.

Selon Dave Kolsrud, dirigeant de la coopérative agricole Corn-er Stone Farmers, il y a de fortes chances pour que ce projet donne l'exemple et mène à d'autres projets semblables propriété des agriculteurs. « L'énergie éolienne est en train de changer le paysage de l'Amérique rural et nous essayons de faire en sorte que la propriété par les agriculteurs devienne suffisamment significative pour commencer à considérer le vent comme une forme de récolte » dit-il.

Et selon Tom Arends, un des dirigeants de Minwind, les éoliennes sont un des meilleurs investissements (récolte d'argent dans le texte) que puissent trouver les agriculteurs en quête de nouvelles sources de revenus.

Depuis les deux projets de 1.9 MW, il y a un énorme intérêt de la part des agriculteurs et des autres investisseurs potentiels. D'ailleurs, Minwind connaît un tel succès qu'en 2004 sept nouvelles éoliennes de 1,65 MW ont été construites (Minwind 3 et 4), propriété de 200 investisseurs locaux, selon les mêmes principes que Minwind 1 et 2. Les gens de Minwind sont présentement en cours d'élaboration d'une nouvelle phase de projet par des investisseurs et agriculteurs locaux, cette fois avec des éoliennes de 2 MW.

"The thing we want to impress on everybody is not to just go out and sell their wind rights," said local farmer Tom Arends. "If you own, it you'll receive 15 times more than if you leased your rights to a wind developer - and there's no reason why you can't own it."

«La chose sur laquelle nous voulons insister auprès de tous c'est de ne pas se contenter d'aller vendre ses droits éolien aux développeurs. Si vous possédez le projet, vous allez recevoir quinze fois plus que si vous louez vos droits à un développeur éolien. Il n'y a aucune raison pour que vous ne puissiez posséder vous même votre parc éolien. » de conclure Tom Arends (citation tirée d'une entrevue disponible au lien internet suivant : <http://the-land.com/story.php?storyid=33>)

Communiqué

pour diffusion immédiate

UN PROJET ÉOLIEN NOVATEUR REÇOIT UN COUP DE POUCE FINANCIER

OTTAWA, LE 28 JUIN 2006 — Jacques Gourde, secrétaire parlementaire pour l'Agriculture, a annoncé aujourd'hui, au nom de l'honorable Chuck Strahl, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et ministre de la Commission canadienne du blé, que Val-Éo coopérative de solidarité recevra 120 000 \$ sur deux ans du gouvernement du Canada pour terminer son modèle innovateur de développement des ressources en énergie éolienne. Le projet est financé dans le cadre de l'Initiative de développement coopératif.

« Au moyen de l'IDC, le nouveau gouvernement du Canada s'engage à soutenir des solutions coopératives novatrices pour répondre à leurs besoins, a déclaré le secrétaire parlementaire Gourde. Ce projet permettra d'exploiter des options énergétiques durables pour l'avenir, et, grâce à la coopérative, les retombées, tant au plan de l'emploi que du rendement financier, demeureront dans la collectivité. »

Le gouvernement du Canada reconnaît que le succès économique du pays repose sur la vigueur de ses collectivités et que les Canadiens vivant en milieu rural veulent améliorer leurs possibilités d'emploi, d'apprentissage et de développement. À cette fin, l'appui aux infrastructures de base dans les régions, comme la mise en valeur d'autres sources d'énergie, contribuera précisément à faire de nos collectivités des endroits stimulants et productifs où il fait bon vivre, travailler et élever une famille.

Val-Éo coopérative de solidarité a pour mission de mettre en valeur les ressources éoliennes dans la plaine agricole située dans la portion sud de la région du Lac-Saint-Jean-Est. Les résultats du projet seront communiqués aux collectivités du Québec et du reste du Canada. Val-Éo a été fondée en 2005 et compte maintenant plus de 55 fermes membres. La coopérative a pour but d'améliorer les retombées économiques de l'énergie éolienne pour les propriétaires terriens et les collectivités.

Val-Éo pourrait favoriser la croissance d'autres sources d'énergie en garantissant le contrôle des producteurs agricoles sur la mise en valeur des ressources en énergie éolienne; c'est le côté innovateur de la chose. Selon Ressources naturelles Canada, il s'agit d'un projet d'avant-garde, puisqu'il n'existe aucun groupe de ce genre au Canada.